

RATOUCY

S.A.S. AU CAPITAL DE 40 000 €
R.C. JOIGNY 310 310 594
APE 747Z
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE FR 96 310 310 594 000 34
29, rue de la Forêt
LOOZE - BP 145
89303 JOIGNY CEDEX
Tél : 03 86 62 41 88
Fax : 03 86 19 34 90
Email : ratoucy@wanadoo.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RATOUCY BLOC

AMM N°8400271

**BLOCS A 0.005% DE DIFENACOUM
ET 0.01 % DE DENATONIUM BENZOATE**

Selon la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396)

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du produit

Nom commercial homologué : RATOUCY BLOC
Numéro AMM : 8400271
Détenteur de l'homologation : SAS RATOUCY

1.2 Usage :

Appât rodenticide anticoagulant à 0,005% de difénacoum sous forme de bloc rouge (appât anti-rongeur prêt à l'emploi).

1.3 Identification du fournisseur

Société : RATOUCY SAS
29 rue de la forêt looze
BP145 89303 Joigny cedex
Tél : 0386624188 Fax 0386193490
Email : ratoucy@wanadoo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : 01 40 05 48 48
Autre numéro : 01 45 42 59 59 Orifla (accès au centre antipoison le plus proche)
Site Internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes pour la santé :

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R52-53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine, se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N°CAS	%(p/p)	Symbole	Phrases R
Substance active				
Difénacoum	056073-07-5	0,005%(0,05g/l)	T+ , N	R28_R48/25_ R50/53
Dénatonium benzoate	3734-33-6	0.01% (0.1g/kg)	Xn	R20/22 – R38- R41-R52/53

Autres composants (céréales, colorant, ...)



4. PREMIERS SECOURS

En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation:

Non concerné sous cette présentation.

Après contact avec la peau:

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Faire rincer la bouche. Ne pas faire boire d'eau. Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

Instructions pour le médecin

Symptômes d'intoxication:

Saignements de nez, des gencives, crachements de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle.

Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick.

Antidote :

Vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

En cas d'intoxication grave, il peut être nécessaire d'administrer, en plus de la vitamine K1, du sang ou du plasma ou un facteur humain de coagulation : PPSB humain pour injection intraveineuse.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

Moyens d'extinction:

Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

Dangers spécifiques :

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

Voir rubrique 6.

Equipement spécial de sécurité:

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles:

Se reporter au point 8.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures pour la protection de l'environnement:

Se reporter au point 13.

Empêcher tout épandage en égout, eaux pluviales ou milieu naturel.



Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée.

Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour la manipulation:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Sous abri dans des locaux bien ventilés. A l'abri de la chaleur, de la lumière et de l'humidité.

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi). Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandé : 5 à 25°C

Autres indications sur les conditions de stockage :

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. PROCEDURE DE CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition : Pas de données.

Remarques supplémentaires:

Ce produit est nocif en cas d'ingestion, les utilisateurs doivent prendre conscience que la matière active peut gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire : La préparation est un bloc et ne présente pas de risque d'inhalation.

Protection des mains :

Porter des gants protecteurs appropriés. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants.

Laver immédiatement les mains après toute manipulation.

Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualités qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Le produit est un bloc nu ou emballé individuellement. Il est non poussiéreux, non irritant et n'engendre pas le risque d'éclaboussure ou d'impact. Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

RATOUCY

S.A.S. AU CAPITAL DE 40 000 €
R.C. JOIGNY 310 310 594
APE 747Z
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE FR 96 310 310 594 000 34
29, rue de la Forêt
LOOZE - BP 145
89303 JOIGNY CEDEX
Tél : 03 86 62 41 88
Fax : 03 86 19 34 90
Email : ratoucy@wanadoo.fr



Protection de la peau et du corps :

Le produit est un bloc. Celui-ci est non poussiéreux, non irritant et non sensibilisant. Un vêtement de protection spécifique n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant être en contact du produit, ainsi que les mains.

Utiliser des gants dans le cas d'utilisation fréquente et prolongée à mains nues, ce qui est formellement déconseillé ; il faut se soumettre à un contrôle du temps de coagulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Indications générales :

Etat physique : solide

Couleur : rouge

Odeur : /

pH : non concerné

Températures spécifiques de changement d'état physique :

Ebullition ou plage d'ébullition: /

Point de fusion : /

Point éclair : sans

Température d'auto-inflammation : non concerné

Densité de vapeur : non concerné

Limites d'explosivité : non concerné

Inflammabilité : non concerné

Masse volumique apparente : /

Solubilité / eau : non miscible

Solubilité dans les solvants organiques : partiellement soluble

10. STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE

Stabilité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Humidité, température supérieure à 50°C, rayons du soleil.

Produits de décomposition dangereux:

Dans des conditions de manipulation et de stockage normales aucun produit de décomposition dangereux n'a été constaté. Par décomposition thermique, à haute température (pyrolyse) libération de gaz dangereux (monoxyde de carbone,...).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Seul élément toxique : le difénacoum par activité anti-vitaminique K. Pas d'autres effets toxiques.

Toxicité matière active : Difénacoum

DL 50 orale pour le rat : 1,8mg/kg

DL 50 orale pour la souris : 0,8mg/kg d'appât/kg de souris.

Toxicité RATOU CY BLOC:

DL 50 orale pour le rat : 36g/kg



DL 50 orale pour la souris : 16g/kg

Données sur la matière active : Dif énacoum

Cancérogène: aucun effet cancérogène n'a été constaté.

Mutagène: aucun effet mutagène in vivo ou in vitro n'a été constaté

Effets sur la reproduction : aucun effet toxique sur la reproduction n'a été constaté

Autres commentaires : La substance active est un anti coagulant rodenticides qui par accumulation a des effets toxiques sur la santé dus à sont action antivitaminique K 1.

12. INFORMATIONS ECO-TOXICOLOGIQUES

Mobilité :

La substance est fortement absorbée par les sols. La quantité absorbée par le sol constatée était de > 36.6 à > 85.2% lors de la phase d'absorption. Il est peu probable que le difénacoum et que les autres produits de dégradation potentielle, même déversés indirectement sur le sol en petite quantité, traversent le sol pour contaminer les eaux souterraines en quantité significative.

Persistance/dégradabilité :

Matière active difénacoum: grande sensibilité à la photolyse en milieu aqueux :demi-vie 0,3h à pH7,3.Moins grande sensibilité à l'hydrolyse: demi-vie 67 jours à pH7.Dégradation très rapide par les agents de potabilisation de l'eau (chlore,ozone,bioxyde de chlore).Sur le sol en aérobie, dégradation rapide: demi-vie quelques jours.Fixation sur terre argileuse.

Bioaccumulation :

Pas de données.

Autres effets négatifs :

A cette date aucun autre effet négatif n'est connu.

Ecotoxicité :nocif pour les organismes aquatiques peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.Le produit ne peut se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.

CL50 /96 H: (salmo gairdneri)=0.1 mg/l pour la substance pure

LC50 /48 H: (daphnia magna)=0.52g/l pour la substance pure

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Ne pas traiter sur un terrain risquant un entrainement vers un point d'eau:ruisseau, étang, mare, puits...en particulier si le terrain est en pente.

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Déchets / produits non utilisés :

La préparation est un rodenticide qui entraînera la mort en cas d'ingestion par les animaux domestiques ou sauvages. Il est par conséquent nécessaire de prendre soin et de s'assurer que des mesures adéquates soient prises pour ne pas exposer la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés. Le produit ne peut être neutralisé en toute sécurité. Ne pas le jeter aux ordures ménagères, le porter dans une déchetterie pour élimination. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

Emballages souillés :

Service Technique de Dératisation

RATOUCY

S.A.S. AU CAPITAL DE 40 000 €
R.C. JOIGNY 310 310 594
APE 747Z
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE FR 96 310 310 594 000 34
29, rue de la Forêt
LOOZE - BP 145
89303 JOIGNY CEDEX
Tél : 03 86 62 41 88
Fax : 03 86 19 34 90
Email : ratoucy@wanadoo.fr



Ne pas réutiliser les emballages vides. Détruire selon les réglementations en vigueur. Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique. Pour le public non concerné par ces collectes, éliminer le produit dans une déchetterie et les emballages vides dans la poubelle ménagère.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Préparation non concernée en raison de la concentration en matière active de 0,005 %.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Nota : Suite au futur passage de ce produit d'une AMM assimilée produit phytopharmaceutique en France attribuée par le Ministère de l'agriculture à une AMM biocide attribuée par le Ministère de l'écologie, ce rodenticide présente une double classification :

*Etiquetage conforme à la décision de classement du comité d'homologation des produits agricoles anti parasitaires à usage agricole du ministère de l'agriculture applicable en France pendant toute la période transitoire jusqu'à obtention des AMM biocides.

**Un étiquetage conforme aux directives biocides 98/8 et 99/45CE, comme demandé par le MEDAD suite à l'inscription des produits biocides sur le site du MEDAD. Etiquetage qui sera applicable uniquement après l'obtention de l'AMM biocide. (dir 99/45/CE et ses adaptations + dir 67/548 et ses adaptations).

Etiquetage et classification actuel : *Etiquetage conforme à la décision de classement du comité d'homologation des produits agricoles anti parasitaires à usage agricole du ministère de l'agriculture applicable en France pendant toute la période transitoire jusqu'à obtention des AMM biocides.

Produits dangereux à mentionner sur l'étiquette :

Substance active : Difénacoum

Symbole de danger : T+ Très toxique, N Dangereux pour l'environnement

Phrases de risques :

R23 Toxique par inhalation.

R27/28 Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.

R48/24/25 Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Préparation : RATOUCY BLOC

Symbole de danger : Xn Nocif en cas d'ingestion

Phrases de risques :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R52-53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments.

S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S44 : En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin, (si possible lui montrer l'étiquette).

Révision Juin 2008

Fiche de Données de Sécurité RATOUCY BLOC Page 6/8

Téléphone:0386624188

Fax :0386193490

Email:ratoucy@wanadoo.fr

Service Technique de Dératisation

RATOUCY

S.A.S. AU CAPITAL DE 40 000 €
R.C. JOIGNY 310 310 594
APE 747Z
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE FR 96 310 310 594 000 34
29, rue de la Forêt
LOOZE - BP 145
89303 JOIGNY CEDEX
Tél : 03 86 62 41 88
Fax : 03 86 19 34 90
Email : ratoucy@wanadoo.fr



S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides.

Etiquetage réglementaire supplémentaire :

Nom homologué : RATOUCY BLOC

AMM : 8400271

Détenteur de l'AMM SAS RATOUCY 29rue de la forêt looze BP145 89303 Joigny cedex

Composition : difénacoum = 0.005% ou 0.05g/kg agent d'amertume : Dénatonium benzoate

Formulation : BB appât en bloc

Type d'action du produit : rodenticide (PT14)

Usage : lutte contre les rongeurs : rats, souris

Mentions complémentaires à porter sur l'étiquette :

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Ne peut être utilisé que dans les lieux ou abris couverts.

Ne pas réutiliser les emballages vides

Dangereux pour les chiens et les chats.

Antidote vitamine K1

En cas d'urgence appeler le centre anti poison le plus proche tel : 01 45 42 59 59

Ne pas polluer l'eau ou avec le produit ou son emballage.

Ne pas traiter sur un terrain en risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, marre, puits... en particulier si le terrain est en pente.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale applicable.

Etiquetage et classification après AMM BIOCIDES : **Un étiquetage conforme aux directives 98/8/CE, 99/45CE et ses adaptations et dir 67/548/CE et ses adaptations, comme demandé par le MEDAD suite à l'inscription des produits biocides sur le site du MEDAD. Etiquetage qui sera applicable uniquement après l'obtention de l'AMM biocide.

Produits dangereux à mentionner sur l'étiquette :

Substance active : Difénacoum

Symbole de danger : T+ Très toxique, N Dangereux pour l'environnement

Phrases de risques :

R23 Toxique par inhalation

R27/28 Très toxique par contact avec la peau et par ingestion

R48/24/25 Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Préparation : RATOUCY BLOC

Symbole de danger : aucun

Phrases de risques : aucune

Conseils de prudence :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments

S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin, (si possible lui montrer l'étiquette)

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides

Etiquetage réglementaire biocide additionnel :

Révision Juin 2008

Téléphone:0386624188

Fiche de Données de Sécurité RATOUCY BLOC

Fax :0386193490

Page 7/8

Email:ratoucy@wanadoo.fr

Service Technique de Dératisation

RATOUCY

S.A.S. AU CAPITAL DE 40 000 €
R.C. JOIGNY 310 310 594
APE 747Z
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE FR 96 310 310 594 000 34
29, rue de la Forêt
LOOZE - BP 145
89303 JOIGNY CEDEX
Tél : 03 86 62 41 88
Fax : 03 86 19 34 90
Email : ratoucy@wanadoo.fr



Composition : Difénacoum(CAS 56073-07-5) = 0.005% ou 0.05g/kg agent d'amertume : Dénatonium benzoate
Formulation : BB appât en bloc
Type d'action du produit : rodenticide (PT14)
Usage : lutte contre les rongeurs : rats, souris
Date de péremption : 2 ans après la date de fabrication

Mentions complémentaires à porter sur l'étiquette :

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux pour les chiens et les chats.

En raison des propriétés anti-vitaminiques K de la matière active Difénacoum, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition de syndromes hémorragiques, c'est pourquoi en cas d'ingestion accidentelle, il est conseillé de suivre un traitement (sous contrôle médical) à base de vitamine K1.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Ne peut être utilisé que dans les lieux ou abris couverts.

Stocker à l'abri de la chaleur et du soleil.

Se laver les mains après utilisation.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

En cas d'urgence appeler le centre anti poison le plus proche tel : 01 45 42 59 59

Ne pas polluer l'eau ou avec le produit ou son emballage.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de données sécurité conforme à la directive 2001/58/CE (décret du 07/09/02)

Réglementation européenne :

Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/CE)

Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE modifiée par 2006/121/CE)

Réglementation REACH (CE) n°1907/2006

Directive biocide (98/8/CE modifiée par 2007/20/CE)

Directive sur les valeurs limites d'exposition professionnelle (80/1107/CE et 98/24/CE) modifiée par 2006/15/CE.

Utiliser les biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.